



Montréal, le 11 mars 2015

Par courriel et par la poste

Me Dominique Neuman
1535, rue Sherbrooke ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal (Québec) H3G 1L7

**Objet : Suivis des décision D-2012-127 et D-2014-101 relatives au projet LAD
Votre dossier : 30643**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception, au nom de Madame Diane Jean, présidente, de votre envoi du 5 mars 2015 relatif aux ordonnances que vous souhaitez que la Régie émette dans le cadre du suivi mentionné en titre.

La Régie a été informée par Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) que le suivi requis par la Régie du projet LAD au 31 décembre 2014 sera déposé au plus tard le 20 mars 2015. Ce suivi, comme tous les autres reçus à ce jour, sera déposé sur notre site internet.

Ainsi, la Régie attendra ce suivi qu'elle traitera de manière administrative, tel que prévu aux décisions mentionnées en titre, et n'entend donc pas nommer une formation de trois régisseurs à ces fins.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

c.c. M^e Éric Fraser
M^e Hélène Sicard
M^e Éric David